

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-48

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 05 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme -BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET André à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : CESSION COMMUNE / Mr et Mme SABATER Christophe

- ***Vu*** la demande de Monsieur et Madame SABATER Christophe et Isabelle d'acquérir une partie de la parcelle communale n°1060 section G,

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle n°1060 section G sur la base de l'esquisse annexée, au prix de 0.80€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder une partie de la parcelle n°1060 section G sur la base de l'esquisse annexée au prix de 0.80€ le m² à Monsieur et Madame SABATER.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente auprès du notaire.

Informe que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame SABATER Christophe et Isabelle.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.